



DÉCOUVERTE DU WALKING FOOT (FOOT EN MARCHANT)



MARDI 18 JUIN □ OU MARDI 25 JUIN 2024 □

(COCHER VOTRE CHOIX)

DESRIPTIF

L'Asma 35 vous propose de découvrir/essayer une nouvelle activité sportive encadrée par un éducateur sportif professionnel, accessible à toutes et tous. Le foot en marchant (ou walking foot) est une variante du football qui se pratique à effectif réduit (5 contre 5 ou 6 contre 6 selon la taille du terrain).

Créé en 2011 en Angleterre, c'est une version lente du football avec des règles aménagées permettant une pratique loisir totalement sécurisée et accessible à toutes et tous (intergénérationnelle, mixité hommes-femmes, mixité sociale, inclusion). Cette démarche s'inscrit dans la démarche du Sport Santé.

Règles de base :

- Interdiction de courir et de lever le ballon au-dessus des hanches.
- Pas de hors-jeu.
- Fautes : les tacles et contacts sont strictement interdits.
- Pour toute remise en jeu (touche, coup-franc, engagement...), les adversaires sont à deux mètres minimum. Tous les coups francs sont indirects.
- Gardien de but : seul autorisé dans la surface de réparation, il peut relancer à la main ou au pied.
- Le ballon : un ballon de futsal ou de taille T5 est préconisé.
- Peut se jouer sur un terrain de foot ordinaire, ou en salle (terrain de handball).

LIEU

Dans le gymnase de l'Institut Agro, au 65 rue de Saint Briec à Rennes.

DATES ET HORAIRES

Les mardis 18 et 25 juin 2024 (séance au choix), de 12 h 30 à 13 h 30

PRIX

Prix coûtant sans subvention	Prix Asma 35
11 €	5 € (± 50 % pris en charge par l'Asma 35)

INSCRIPTION

Date limite d'inscription : Mardi 4 juin 2024

Lors de votre inscription, merci de nous remettre obligatoirement les documents suivants :

1. La **fiche d'inscription** complétée (page 3)
2. Le **règlement** par chèque(s) bancaire(s) à l'ordre de Asma 35 ou/et par chèques vacances (*envoi en recommandé si chèques vacances*)



DÉCOUVERTE DU WALKING FOOT (FOOT EN MARCHANT)

MARDI 18 JUIN □ OU MARDI 25 JUIN 2024 □

(COCHER VOTRE CHOIX)



CONDITIONS ET PRIX

CONDITION DE MISE EN PLACE DE L'ACTIVITÉ

Minimum 5 participants, maximum 12 participants.

Extrait de l'article 12 du règlement intérieur : *l'activité est automatiquement annulée si le nombre d'inscrits est inférieur à 5.*

Extrait de l'article 14 du règlement intérieur : *la liste des participants à une activité est arrêtée par la commission compétente qui veille au respect des critères de sélection applicables en cas de dépassement du nombre maximum de participants pour l'activité.*

CONDITION DE REMBOURSEMENT

Pas de remboursement possible, sauf motif justifié (médical, mutation géographique).

Extrait de l'article 16 du règlement intérieur : *les remboursements ne sont possibles que dans les deux cas suivants :*

- *Pour raison médicale sur présentation d'un justificatif,*
- *En cas de mutation géographique sur présentation de l'arrêté de mobilité.*

Ils sont effectués au prorata du nombre de séances restant à effectuer.

SUBVENTION

Les activités proposées par l'Asma 35 sont subventionnées. La subvention est réservée aux agents rémunérés par le ministère de l'Agriculture et aux agents de l'Audas (ASP), organisme sous convention avec l'Asma nationale, ainsi qu'à leurs ayants droit (conjoint et enfants fiscalement à charge), aux agents de l'Anses Le Rheu, organisme sous convention avec l'Asma 35, et leurs ayants droit et aux retraités du ministère de l'Agriculture et leurs ayants droit. D'autres membres de la famille ou des personnes extérieures peuvent participer aux activités, mais sans bénéficier de la subvention et en fonction des places restantes.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Laurent BOURCIER

06 52 18 83 55

laurent.bourcier@institut-agro.fr



FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

COORDONNÉES DE LA PERSONNE ADHÉRENTE À L'ASMA 35

Nom _____ Prénom _____ Actif Retraité

Employeur ou ancien employeur à la date du départ à la retraite

ANSES Le Rheu ASP (Audas) DDPP DDTM

DRAAF DREAL EPL St Aubin du Cormier

EPLEFPA Le Rheu L'Institut Agro Rennes-Angers Autres (FAM, INRAE, Éducation nationale, extérieur), précisez :

COORDONNÉES DE LA PERSONNE À INSCRIRE À L'ACTIVITÉ

Nom _____ Prénom _____

Lien avec l'adhérent-e Lui-même Conjoint/Concubin Enfant Autre

Adresse personnelle _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. fixe ou portable perso. _____ Tél. pro. direct _____

Email pro de contact pour l'activité _____

Email perso de contact pour l'activité _____

Personne à prévenir en cas d'urgence _____ Tél. _____

RÈGLEMENT

Indiquez le montant total de votre participation _____ €

Paiement en 1 fois Par chèque bancaire (ordre Asma 35) Par chèques vacances (envoi en recommandé)

INSCRIPTION À RENVOYER À L'ORGANISATEUR DE L'ACTIVITÉ

L'institut Agro
À l'attention de Laurent BOURCIER
65, rue de Saint Briec
CS 84215
35042 RENNES CEDEX

Mentionner sur l'enveloppe :
« Personnel – Confidentiel »

Votre participation ne sera enregistrée qu'après réception de tous les documents demandés en page 1

Intéressé par du covoiturage Non Oui Au départ de _____

J'autorise l'Asma 35 à diffuser les photos pour sa communication (site internet notamment) Oui Non

J'atteste l'exactitude des informations ci-dessus. De par mon adhésion, j'accepte sans aucune réserve tous ses termes et m'engage à les respecter.

Fait à _____ Signature (si personne mineure, signature du parent ou du responsable légal)

Le _____